

actu.fr

La directrice de l'école du Havre sanctionnée gardera finalement son poste à la rentrée

Murielle Bouchard

4-5 minutes

Sanctionnée après avoir critiqué la réforme Blanquer via un mail adressé aux parents, la directrice de l'école Lamartine au Havre conservera finalement son poste. Détails.

Publié le 2 Mai 19 à 16:33



La directrice de l'école maternelle au Havre (Seine-Maritime)

sanctionnée après avoir envoyé un mail aux parents critiquant la réforme Blanquer via la messagerie de l'école, va finalement conserver son poste. (©Illustration / Adobe stock)

Pour les syndicats et les élus de l'opposition municipale, il s'agissait d'une [« sanction disproportionnée »](#), d'une [« mobilité imposée »](#). Pour le rectorat, [c'était une « proposition acceptée par la directrice »](#). Trois jours après la tenue d'un conseil municipal marqué par une manifestation de parents d'élèves et enseignants au **Havre (Seine-Maritime)** et selon les dires des syndicats et de Nathalie Nail, conseillère municipale d'opposition, « la mobilisation a payé » : la directrice de l'école maternelle Lamartine sanctionnée après avoir critiqué via un mail envoyé de la boîte de l'école aux parents la réforme Blanquer conservera bien son poste en septembre 2019, apprend-on jeudi 2 mai 2019. Le rectorat a quant à lui une autre version des faits.

Lire aussi : [La directrice d'une école du Havre sanctionnée pour avoir critiqué la réforme Blanquer](#)

« Une victoire liée à la mobilisation »

« Je m'apprêtais à envoyer un courrier au rectorat, pour demander à ce que la sanction envers la directrice soit revue, et qu'elle puisse conserver son poste, quand les syndicats m'ont appelée pour m'annoncer la bonne nouvelle, à savoir qu'elle serait bien toujours au Havre en septembre prochain. » Pour l'élue d'opposition Nathalie Nail, il s'agit d'une « victoire liée à la mobilisation et pas d'autre chose. »

Le rectorat depuis mardi soutient que cette mutation n'était

pas forcée. On peut jouer sur les mots, mais inviter une personne à participer au mouvement, c'est clairement une façon de lui dire qu'il faut qu'elle accepte la mutation. La sanction selon nous était bien double : le blâme, et si l'on veut parler ainsi, 'l'invitation à participer au mouvement' », explique Nathalie Nail.

Grâce à la mobilisation des parents, de la communauté enseignante, qu'avec d'autres j'ai portée au dernier Conseil...

Publiée par [Nathalie Nail](#) sur [Jeudi 2 mai 2019](#)

Du côté des syndicats, même son de cloche. Selon le communiqué de presse du SNUIPP-FSU-CGT publié jeudi 2 mai 2019, « c'était sous la menace de subir une sanction encore plus forte que notre collègue s'apprêtait à participer au mouvement. Et c'est face aux manifestations collectives de solidarité et de soutien qu'inspection académique et rectorat changent désormais de discours. Nous nous félicitons de ce recul qui permettra à notre collègue de choisir et de conserver son poste si elle le souhaite, dans cette école où son travail et son investissement sont reconnus de tous et toutes ».

Pas de recul, pas de victoire

Le rectorat conserve de son côté sa version des faits donnée mardi 30 mars, au lendemain de la mobilisation qui avait émaillé la tenue du conseil municipal : « C'est dans le cadre de l'entretien avec le directeur académique des services de l'Éducation nationale (Dasen) et au vu de difficultés personnelles que le Dasen a proposé à la directrice une

mutation qu'elle a acceptée. »

Au vu de ce revirement de situation, jeudi 2 mai 2019, la réponse est claire : « Il ne s'agit pas d'un recul, ni d'une victoire, puisqu'il n'y avait pas de mutation forcée. » La rédaction de *76actu* a tenté en vain de joindre la directrice de l'école Lamartine.